

**AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISME DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR
LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 212-0723 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 117-0910 AFIN D'AUTORISER LA GARDE DE POULES À
L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

Lors d'une séance publique tenue le 12 juin 2023 le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 117-0910 afin d'autoriser la garde de poules à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Ce projet de règlement vise à :

- autoriser et à encadrer la garde de poules comme usage complémentaire pour les usages « Habitation unifamiliale isolée » et « Habitation unifamiliale jumelée » qui sont situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Le projet de règlement contient des dispositions visant les zones commerciales C1, C2 et C3, les zones industrielles I3 et I4, la zone publique P3 et les zones résidentielles R12, R13, R14 et R15, telles qu'illustrées sur la carte ci-contre. Ce croquis peut également être consulté au bureau municipal aux heures normales de bureau.

Le premier projet de règlement numéro 212-0723 modifiant le Règlement de zonage numéro 117-0910 contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Consultation publique

Une consultation publique aura lieu le **11 septembre 2023**, à 18h30 au 208, 6^e rang Saint-Rosaire. Cette consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne qui désire consulter le règlement peut le faire au bureau de la municipalité ou sur le site internet de la municipalité au : « www.strosaire.ca/ ». Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « reception@strosaire.ca », par la poste au 208, 6^e Rang, Saint-Rosaire (Québec) G0Z 1K0 ou par téléphone au 819-752-6178, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.


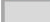


Donné à Saint-Rosaire, ce 14 août 2023.

Julie Roberge
Greffière-trésorière

SAINT-ROSAIRE

AVIS PUBLIC

Légende

-  Périmètre d'urbanisation
-  Zone visée
-  Lot
-  Limite de zone

- A Zone agricole
- I Zone industrielle
- R Zone résidentielle
- P Zone publique
- Rec Zone récréotouristique
- C Zone commerciale

Règlement modifiant le
Règlement de zonage
numéro 117-0910

Préparé par la Municipalité de
Saint-Rosaire
le 30 mai 2023

0 25 50 100 Mètres
